Annexe N° 3 du CCAP

Pénalités complémentaires.

Phase	Libellé de la pénalité	Réf. CCTP	Montant HT en €	Modalités d'application
Préparatoire	Retard pour remise du dossier d'astreinte	2.1.1	200,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour remise du plan de continuité d'activité	2.1.1	100,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour exécution de la prise en charge et/ou remise du rapport de prise en charge et documents annexes	2.1.1	200,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour remise du cadre de cahier de vie	2.1.1	100,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour remise du SOSED	2.1.1	100,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour mise en place de la GMAO et/ou remise du planning initial	2.1.1	200.00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour formation initiale des utilisateurs à la GMAO	2.1.1 paragraphe . 2.1.10.5	50.00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
Exploitation Maintenance des installations	Retard pour remise de devis	2.2.3.2.2	150,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard d'exécution dans le cadre des maintenances préventive, corrective (poste 1) et à la demande (poste 2)	2.2.4.3	50,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard par rapport à la planification initiale validée	2.2.5.3	100.00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour remise de compte-rendu de réunion	2.2.8.2.1 et 2.2.8.2.2	50,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Retard pour remise de documents (Fiche d'intervention, rapports, fichier sanitaire, etc.)	2.2.9	100,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
	Défaut d'intervention dans le cadre de l'astreinte (non intervention in situ au niveau de/des installations considérées, retard, etc.)	2.2.6.2.1 et 2.2.4.3	500,00	Montant forfaitaire de 500 € par défaut d'intervention
Réversibilité	Retard pour remise du dossier de réversibilité complet	2.3.2	100,00	Montant journalier x nombre de jour(s) calendaire(s) de retard à compter de la date d'expiration du délai prescrit dans le CCTP
Divers	Absence à une réunion programmée et/ou retard de plus d'une demi-heure	1.4.2.1	100,00	Montant forfaitaire par réunion concernée